



together
in real estate

Cofinimmo

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, le 25.03.2013, 17:40 CET

Embargo jusqu'au 25.03.2013, 17:40 CET

COFINIMMO ANNONCE LE PLACEMENT D' ACTIONS PROPRES PAR LA METHODE D'UN « ACCELERATED BOOKBUILDING »

A ne pas distribuer, publier ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou toute autre juridiction qui jugerait illégale la distribution ou diffusion de telle information. D'autres restrictions sont d'application. Veuillez consulter les consignes importantes en fin de communication.

Cofinimmo SA/NV ("Cofinimmo") annonce aujourd'hui le lancement d'un placement de 989 413 actions détenues en autocontrôle par Cofinimmo, représentant 5,8% des actions actuellement en circulation, auprès d'investisseurs institutionnels par le biais d'un « accelerated bookbuilt offering ». Le produit en sera utilisé pour financer les engagements d'investissement et pour renforcer les capitaux propres de la société.

J.P. Morgan Securities Plc agit à titre de Sole Global Coordinator et Joint Bookrunner. La Banque Degroof et ING actent à titre de Joint Bookrunners.

Les résultats du placement seront annoncés dès la clôture du « accelerated bookbuilt offering ».

Cofinimmo a demandé à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) de suspendre la négociation des actions sur NYSE Euronext Brussels pendant le placement et que celle-ci soit reprise après la publication des résultats.

Concomitamment au lancement du « accelerated bookbuilt offering », Cofinimmo a décidé d'avancer à aujourd'hui la publication de son Rapport Annuel 2012 (en français uniquement). Le Rapport Annuel 2012 peut être consulté sur le site internet de la société (www.cofinimmo.com) sous les rubriques *Investor Relations & Media/Reports and Publications/Annual Financial Reports*.

La publication du Rapport Annuel en anglais et en néerlandais est prévue pour le 27 mars 2013.

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta
Investor Relations Manager
Tél.: +32 2 373 60 36
vkibieta@cofinimmo.be

Chloé Dungelhoeff
Corporate Communication Manager
Tél.: +32 2 777 08 77
cdungelhoeff@cofinimmo.be



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, le 25.03.2013, 17:40 CET

Embargo jusqu'au 25.03.2013, 17:40 CET

Concernant Cofinimmo:

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,3 milliards, représentant une superficie totale de 1 860 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et de réseaux de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA). Au 31.12.2012, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,47 milliard.

www.cofinimmo.com

Follow us on:



Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une invitation à acheter le moindre titre et il ne sera procédé à aucune vente de titres dans une juridiction qui jugerait illégale une offre, une sollicitation ou une vente de ce type avant son enregistrement ou sa conformité aux critères de la législation sur les titres en vigueur dans cette juridiction. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les titres décrits n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement dans le cadre de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être proposés ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption valable à l'obligation d'enregistrement.

Ce communiqué est uniquement destiné (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni (ii) aux professionnels de l'investissement visés par l'Article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ("l'Ordre") ou (iii) aux institutionnels et à toute autre personne à qui il peut être légalement transmis, telles que visées par l'Article 49(2) (A) à (D) de l'Ordre (toutes ces personnes étant conjointement appelées "Personnes pertinentes"). Les titres proposés sont uniquement disponibles pour les Personnes pertinentes et toute invitation, offre ou convention d'achat ou autre acquisition de ces titres ne sera conclue qu'avec des Personnes pertinentes. Il est déconseillé à toute personne autre qu'une Personne pertinente d'agir ou de se fonder sur le présent communiqué ou sur une partie de son contenu.

Toute offre de titres susceptible d'avoir été formulée suite à la présente communication dans un Etat membre de l'EEE ayant appliqué la Directive 2003/71/CE (ainsi que toute mesure de mise en œuvre en vigueur dans un Etat membre, la "Directive prospectus") s'adresse uniquement à des investisseurs qualifiés dans cet Etat membre au sens visé par la Directive prospectus.

Aucune communication ni information liée à l'investissement dans des titres Cofinimmo ne peut être transmise au public dans les juridictions qui exigent, pour ce faire, un enregistrement ou une autorisation préalable. Aucune démarche n'a été et ne sera entreprise concernant l'offre des actions Cofinimmo dans une juridiction au sein de laquelle de telles démarches seraient requises.

Certaines juridictions soumettent l'achat d'actions Cofinimmo à des restrictions légales et réglementaires spécifiques. Cofinimmo décline toute responsabilité en cas de violation quelconque de ces restrictions.

Aucun contrat ni aucune décision d'investissement ne peut s'appuyer sur le présent communiqué de presse.